MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
pour l'administration

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

MARCHÉ SENSIBLE

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC PASSE SELON LA PROCEDURE FORMALISÉE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE R2124-1 ET SUIVANTS
DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Projet n°05RN26

Maître de l'ouvrage/Acheteur
ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS DIRECTION D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE DE SAINT-DENIS

Objet du marché
Accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation de travaux d'entretien et de rénovation sur les emprises soutenues par la Direction d'Infrastructure de la Défense de Saint-Denis, situées à la Réunion (974) et à Mayotte (976). **RELANCE - Lot n°35 : Gros œuvre-Maçonnerie, Plâtrerie (secteur Mayotte)**

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

(page à remplir uniquement en cas de contractant unique)

Je soussigné,

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

……

A compléter, au choix, selon la nature de l'opérateur économique :

Agissant en mon nom personnel domicilié à :

……

……

……

Téléphone : ……

Adresse e-mail : ……

OU

Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

……

……

Au capital de : ……

Ayant son siège social à :

……

……

Adresse de l'établissement exécutant les prestations (si différente) :

……

……

Téléphone : ……

Adresse e-mail : ……

N° SIRET : ……

N° du code d'activité économique principale (APE) : ……

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), **Projet n°05RN26** et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique, je m'engage, sur la base de mon offre sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

Mon offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **6 mois** à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le règlement de la consultation.

(page à remplir uniquement en cas de groupement)

Nous soussigné(e)s,

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

……

……
Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

……

……

Au capital de : ……

Ayant son siège social à :

……

……

Adresse de l'établissement exécutant les prestations (si différente) :

……

……

Téléphone : ……

Adresse e-mail : ……

N° SIRET : ……

N° du code d'activité économique principale (APE) : ……

L'entreprise ……

agissant en tant que
- mandataire solidaire du groupement conjoint ☐
- mandataire du groupement solidaire ☐

pour l'ensemble des opérateurs économiques groupés ayant donné pouvoir au mandataire.

ET

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

……

……
Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

……

……

Au capital de : ……

Ayant son siège social à :

……

……

Adresse de l'établissement exécutant les prestations (si différente) :

……

……

Téléphone : ……

Adresse e-mail : ……

N° SIRET : ……

N° du code d'activité économique principale (APE) : ……

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), **Projet n°05RN26** et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique, nous nous engageons sur la base de l'offre du groupement sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre du groupement ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de **6 mois** à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2 - PRIX

2-1. Montant maximal du lot pour la durée de l'accord-cadre

Le montant maximal du présent lot est de **900 000,00 € HT**

2-2. Rémunération

Les prestations seront rémunérées par application de prix unitaires.

Les prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires (BPU) sont révisables.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 4.3 du C.C.A.P.

2-3. Taux des rabais applicable à chaque commande

Les taux de rabais suivants s'appliquent sur le montant HT de la commande total (prix BPU), de la manière suivante :

Montant des commandes (prix BPU)	Pourcentage de réduction applicable directement sur le bon de commande
Commandes inférieures à 5 000 € HT	Aucun rabais
Commandes comprises entre 5 000 € HT et 9 999,99 € HT	
Commandes comprises entre 10 000 € HT et 19 999,99 € HT	
Commandes supérieures à 20 000 € HT	

Ces pourcentages de rabais sont fixes pendant toute la durée du marché et fixés par le titulaire.

2-4. Prestations non prévues par le BPU

Un bon de commande peut intégrer des prestations supplémentaires dites « prestations à prix nouveaux », dans la limite de 30% du montant total HT de la commande.

Ces prix doivent être justifiés sur présentation d'un devis sous proforma.

Aucun rabais ne s'applique sur les « prestations à prix nouveaux ».

S'il s'agit de prestations récurrentes, celles-ci seront intégrées dans le BPU par avenant.

2-5. Coefficient de majoration pour les commandes « urgentes »

Une majoration de 20% est appliquée au montant total des prix BPU proposés par le titulaire pour les commandes dites « urgences » telles que décrites à l'article 4.1.4 du CCAP.

Ces commandes demeurent exceptionnelles.

Cette majoration ne s'applique pas aux « prestations à prix nouveaux ».

2-6. Sous-traitance

La nature et le montant des prestations sous-traitées relatifs à chaque commande sont précisés dans un acte spécial devant être déposé sur la plateforme SUBCLIC conformément à l'article 4.4.2 du CCAP.

2-7. Créance présentée en natissement ou en cession

Le nantissement éventuel de chaque commande par le titulaire, et ses éventuels sous-traitants se fait dans les conditions prévues aux articles R2191-45 à R. 2191-63

ARTICLE 3 – DELAIS

La durée initiale de l'accord-cadre, c'est-à-dire sa durée de validité avant toute reconduction, est de douze (12) mois à compter de sa date d'effet.

L'accord-cadre est reconductible trois (3) fois par reconduction tacite, sauf en cas de décision expresse de non reconduction prise par le représentant de l'acheteur notifiée au titulaire au plus tard deux (2) mois avant l'échéance de la période de validité en cours. La date anniversaire correspond à la date d'effet du marché.

La durée totale du marché ne peut excéder quatre (4) ans.

Sauf en cas de force majeure, les titulaires du présent marché ne pourront s'opposer à sa reconduction conformément aux dispositions de l'article R.2112-4 du code de la commande publique.

L'Acheteur n'est pas tenu de reconduire tous les lots et il peut être procédé à la reconduction d'un ou plusieurs lots. En cas de non reconduction, les titulaires n'auront droit à aucune indemnité.

Les bons de commande émis pendant la validité de l'accord-cadre peuvent s'exécuter au-delà jusqu'à leurs termes.

La date d'effet de chacun des lots est fixée à la notification du marché.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 4.2 du CCAP.

Le maître de l'ouvrage se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du/des compte(s) faisant l'objet du/des relevé(s) d'identité bancaire transmis par le titulaire.

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement, en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les actes spéciaux.

ARTICLE 5 - AVANCE

Sous réserve que le montant du bon de commande soit supérieur à 50 000 euros HT et sa durée d'exécution supérieure à deux (2) mois, ***(cocher la case correspondante)***

l'opérateur économique désigné ci-après : ……

☐ refuse de percevoir l'avance prévue à l'article R.2191-16 du Code de la commande publique

ou

les opérateurs économiques désignés ci-après *: ……

……

☐ refusent de percevoir l'avance prévue à l'article R.2191-16 du Code de la commande publique

** En cas de groupement, lister tous les opérateurs refusant le bénéfice de l'avance.*

ARTICLE 6 – RESPONSABLE DE LA GESTION DES ACTES DE SOUS-TRAITANCE

Dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation de la gestion des actes de sous-traitance avec l'outil SUBCLIC, la personne physique responsable de la gestion des actes pour le titulaire est :

Nom Prénom			
Fonction			
N° téléphone :		N° mobile :	
Adresse électronique :			

ARTICLE 7 – RESPONSABLES PHYSIQUES DU LOT

La personne physique désignée comme interlocuteur privilégié pour le suivi administratif et l'exécution du marché est :

Nom Prénom			
Fonction			
N° téléphone :		N° mobile :	
Adresse électronique :			

En cas de suppléance, le responsable physique est :

Nom Prénom			
Fonction			
N° téléphone :		N° mobile :	
Adresse électronique :			

Signature électronique de l’acte d’engagement par l’opérateur économique
Est lu et approuvé.
Acceptation et signature électronique de l'offre par l’Acheteur
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.
Notification dématérialisée du marché à l’attributaire

ANNEXE N° 1 À L'ACTE D'ENGAGEMENT

DESIGNATION DES CO-TRAITANTS

Désignation de l'entreprise	*Prestations concernées*
Dénomination sociale : SIRET : ……..…. Code APE…… N° TVA intracommunautaire : Adresse :	
Dénomination sociale : SIRET : ……..…. Code APE…… N° TVA intracommunautaire : Adresse :	
Dénomination sociale : SIRET : ……..…. Code APE…… N° TVA intracommunautaire : Adresse :	
Dénomination sociale : SIRET : ……..…. Code APE…… N° TVA intracommunautaire : Adresse :	
Dénomination sociale : SIRET : ……..…. Code APE…… N° TVA intracommunautaire : Adresse :	